

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1429

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 9

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« III *ter* A. – À l'avant-dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 351-1 du code de l'éducation, le mot : « conciliation » est remplacé par le mot : « médiation ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.